

Machine de travail (vnc. spécial) +)	Marque FRISCH	F 1600	Fiche d'homologation n° CH 5263 08
---	------------------	--------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "F 1600" sur plaquette du constructeur, à droite dans la cabine du conducteur près de la porte

Numéro du châssis frappé à l'AR à gauche sur dernière traverse
 Signe d'identification du moteur frappé "F61413V" s. plaquette à droite sur le côté, en haut
 Constructeur FRISCH GmbH, Augsburg (D) Importateur BRUN + CIE AG, Nebikon

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entremettement toutes roues
 Direction mécanique Assistance hydraulique
 Frein de service air compr. hydr., 1-circ. exp. int. s. toutes les
 Frein auxiliaire (méc., disque (roues ++))
 Frein stationn. sur cardan Frein pr. rem. -
 Transmission Powershift Nombre vit. 4 paliers
 Blocage differ. automat. Crochet rem. - Vitesse max. 40 km/h

MOTEUR Genre V - 6 Temps 4
 Marque DEUTZ Carbur. D
 Type F 6 L 413 V
 Position arrière Nombre cyl. 6
 Alésage 120 Course 125
 Cylindr. 8476 cm³ CV-Impt 43,17
 CV-puiss. 160 (DIN) à 2500 t/m
 Refroidissement air
 Bruit 85 dB (A) à 2500 **) t/m
 Amortissement bruit 2 pots 600xø180

CARROSSERIE Forme pelle chargeuse Nombre portes 2
 Toit ouvert -
 Nombre de places : Total 1 + 1 siège de secours

DIMENSIONS	Voie	
	AV	AR
Diam. braquage	G 10,1	DR 10,1
Empattement	3000 / (/ /)	
	Dimensions ext.	Dimensions int.
Longueur	7040	
Largeur	2670 +)	
Hauteur	3500	
Porte à faux	AV 2520 +)	
	AR 1520	
	lat. -	

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	9000		6900	15900
Charge utile				
Total	9000		6900	15900
Garantie fabr.	10000		10000	16000
Dimens. pneus	23.5 - 25	16 Ply		
Charge p. essieu	10100 (2,5)	10100 (2,5) *		
	de l'ensemble			
Poids maxi remorquable				kg

Distance depuis le volant vers l'avant = 4040 +)

EQUIPEMENT

Equipement électrique 24 v

Feux de route - Avertisseur optique -
 Feux de croisement 2/+ 2/M (E) Feux de position 2/A(E) dans M
 Feux de gabarit AV + AR = 2/A (E) [extérieurs
 Avertisseur 1/électrique (1-ton) Niv. sonore 88 (dB/A)
 Essuie-glace 1/électrique Lave-glace s/demande
 Feux arrières 2/R - S1 (E) Catadioptrés 2/I (E)
 Feux stop 2/R - S1 (E) Feux de recul -
 Eclair. plaque contr. - Plaque forme haute/oblongue
 Rétroviseur 2/à gauche + à droite Indic. vitesse km/h
 Indic. direction clign. 4/disposition III
 AV/latér. 4 (E) latér. - AR 2a (E)
 Avert. clign. sur demande Lampes de travail -
 Cale d'arrêt: 2/380 x 220 x 170

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre Machine de travail (vhc.spéc.)
 Marque & type FRISCH F 1600
 Homologation n° CH 5263 08
 Forme de la carr. pelle chargeuse
 Places ass. : Total 1 + 1 (- avant)
 Poids à vide 15900 Carburant D
 Charge utile - CV 43,17
 Cylindrée 84/6 cm³
 Poids total 15900 Poids de l'ensemble -

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc.homologué = 39828

- +) Véhicule spécial: distance du volant à l'avant = 4040 mm, largeur 2670 mm
 ++) Lampe-témoin pour baisse de pression de 1/3 montée par l'importateur
 *) Variantes de pneus: AV + AR = 20,5 - 25 EM 16 PR 8800 à 2,25 atü
 AV + AR = 16.00 - 25 EM 20 PR 10400 à 3,75 atü
 AV + AR = 18.00 - 25 EM 24 PR 11400 à 2,75 atü
 AV + AR = 20,5 - 25 R 12 PR 10400 à 3,00 atü
 AV + AR = 23,5 - 25 R 12 PR 10300 à 2,25 atü

autres conditions, voir fiche complémentaire I

Lieu et date de l'expertise
Schoetz, 4.5.72

Machine de travail
(vhc. spécial)

Marque
FRISCH

Type
F 1600

Fiche d'homologation n°
CH 5263 08

FICHE COMPLÉMENTAIRE I.

- **) Amortissement du bruit: tout le compartiment du moteur doit être enduit de caoutchouc mousse.
- §) Equipement: les feux de route d'origine doivent être mis hors-service;
les feux de gabarit et les clignoteurs avant, amovibles et les feux de gabarit arrières doivent être montés.
Disposition des feux admise pour raisons techniques.
Bavettes exigées.

Plombage : 1 sur vis de butée de plein-gaz.

A noter dans le permis de circulation, page 4:

- surveillance par personne auxiliaire ou par bonne visibilité par 2 miroirs d'angles,
- monter les feux amovibles: feux de gabarit et clignoteurs AV, feux de gabarit AR,
- protection sur les dents de la pelle marqué jaune/noir, marquage jaune/noir à l'AR du véhicule,
- le levier de commande de la pelle doit être bloqué,
- exécution de travaux sur la voie publique qu'exceptionnellement, avec l'autorisation de l'autorité cantonale.